

ler, le pouvoir qu'on accordera à ces messieurs—si jamais le bill S-22 est adopté—de se constituer en corporation, pour prêter de l'argent, est de beaucoup supérieur à tout avantage dont jouissent les entreprises autres que les banques.

Et le secrétaire adjoint du Trésor britannique, M. Ralph W. Hawtrey, était conscient de ce genre d'opérations, puisqu'il a eu l'audace de déclarer déjà, et je cite:

Quand une banque prête, elle crée de l'argent de rien.

Monsieur le président, j'aimerais citer quelques extraits d'un article que j'ai lu dans différentes brochures.

La multiplication du crédit par les banques est un fait admis!

1. Le bilan de la Banque du Canada, pour chacune des années de 1957 à 1960, prouve que la monnaie métallique et la monnaie-papier équivalent à 8.2 p. 100 de tout l'argent en circulation alors que le crédit créé par les banques équivaut à 91.8 p. 100.

2. Les témoignages d'hommes compétents en la matière sont nombreux:

a) Une autorité canadienne en matière financière, M. W. Trimble, du Ryerson Institute de Toronto, écrit dans son livre *Understanding the Canadian Economy*: «Nous savons déjà que la forme la plus considérable de l'argent est le crédit; et la plus grande masse de crédit est le crédit créé de rien par les banques. Les banques prêtent aux gens de l'argent qui ne vient de nulle part et qui ne retourne nulle part lorsque le prêt est acquitté. La plus grande partie du revenu des banques provient des intérêts perçus sur de l'argent qui n'existe pas».

Monsieur le président, j'aimerais souligner l'importance de la dernière phrase, en la citant de nouveau:

... La plus grande partie du revenu des banques provient des intérêts perçus sur de l'argent qui n'existe pas.

Et je poursuis la citation:

b) Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, comparait en 1939 devant le comité parlementaire des banques et du commerce et révélait l'extension du crédit créé par les banques à charte.

Voici le texte d'un échange entre M. Graham Towers, ancien Gouverneur de la Banque du Canada et un témoin, au cours d'une séance du comité des banques et du commerce:

Question: Vous dites qu'elles ne peuvent prêter ce qui ne leur appartient pas?

M. TOWERS: C'est juste. Les banques ne peuvent prêter l'argent de leurs déposants. Ce que les déposants font de leurs économies est complètement hors du contrôle de la banque.

Question: Et s'il advient qu'elles ont en banque des dépôts à prêter?

M. TOWERS: Elles ne prêtent pas ces dépôts.

Question: Mais il n'y a pas de doute que la banque crée un moyen d'échange?

M. TOWERS: C'est vrai. C'est pour cela qu'elles existent... Ce sont des transactions bancaires, de la même façon qu'une aciérie produit de l'acier... Ici le procédé de fabrication consiste à faire une entrée sur une carte ou dans un livre avec une plume, de l'encre, ou avec une machine à écrire. C'est tout.

Question: 95% de tout notre volume d'affaires consiste dans l'échange des dépôts en banque, c'est-à-dire des entrées dans les livres à la banque, et contre lesquels les gens émettent des chèques.

M. TOWERS: Je crois que cette affirmation est juste.

Question: Quand le gouvernement livre une obligation de \$1,000.00 à la banque, de quoi la banque se sert-elle pour l'acheter? Est-ce là la création d'argent additionnel?

M. TOWERS: C'est une création d'argent additionnel.

Question: En d'autres mots, des obligations pour une valeur de \$1,000,000.00 présentées aux banques, un million de dollars de nouvel argent ou l'équivalent est créé?

M. TOWERS: Oui.

Question: La même chose se produit quand une municipalité ou une province emprunte?

M. TOWERS: Ou un emprunteur individuel.

[M. Godin.]

Un banquier anglais distingué, Reginald McKenna, qui fut un temps ministre des Finances de son pays, puis plusieurs années chairman de la Midland Bank, une des cinq grosses banques d'Angleterre, disait, en 1934, à une assemblée annuelle des actionnaires de cette banque, et je cite:

Le peuple ignore généralement que le volume de l'argent en circulation dépend de l'action des banques. Tout prêt bancaire, direct ou par découvert... augmente le flot de crédit en circulation, et tout remboursement d'un prêt bancaire diminue ce flot d'un montant égal au remboursement.

Ayant aussi été ministre des Finances, M. McKenna savait très bien où réside le plus gros des deux pouvoirs, celui de la banque ou celui du plus haut gouvernement du pays. Il eut même la franchise, rare chez des banquiers de ce niveau, de déclarer:

Elles (les banques) contrôlent le crédit de la nation, dirigent les lignes de conduite des gouvernements et tiennent dans les reins les destinées des peuples.

Monsieur le président, en définitive, si la United Bank of Canada ouvre ses portes, elle aura donc le pouvoir d'émettre l'argent et le crédit, le pouvoir de conditionner la mise en circulation de cet argent et de ce crédit, le pouvoir de déterminer la durée de circulation de ce crédit financier, le pouvoir d'en réclamer le retour à terme fixé d'avance, sous peine de confiscation de biens qui sont le fruit du travail des confisqués, fixant pour eux aussi les conditions de libération et de retour, exigeant des garanties.

• (5.40 p.m.)

Cette banque, qui aura le pouvoir de prêter de l'argent qui ne vient de nulle part, fera partie du groupe des banques qui contrôlent le crédit de la nation, établissent les lignes de conduite des gouvernements et tiennent dans leurs mains les destinées des peuples. Et bien qu'il existera une institution de plus pour leur aider, les contrôleurs de l'argent et du crédit ne feront pas pousser une tige de blé, ni ne produiront une paire de chaussures, ni ne fabriqueront une seule maison, ni ne construiront une seule parcelle de route.

Monsieur le président, en laissant établir une autre banque, nous faisons simplement grossir le nombre des institutions qui exploitent les gouvernements à tous les niveaux, ainsi que toutes les classes de la société.

Cette nouvelle banque contrôlera, à l'égard des particuliers, des compagnies et des gouvernements, le droit de mobiliser les talents, les bonnes volontés et les ressources naturelles de la nation. Elle accordera ou refusera, mais elle endettera tous ceux qui se présenteront à ses comptoirs.

Monsieur le président, si le bill S-22 est adopté, il est évident que les vieux partis auront une institution de plus qui souscrira à leur caisse électorale.

Et étant donné que j'ai été élu avec des pièces de 25c. recueillies par mes électeurs bénévoles, je suis bien à l'aise pour demander aux sénateurs de préparer un autre projet de loi susceptible d'apporter des changements au système actuel, qui permet aux banques d'exercer leur puissance comme des bandits.

Pour la gouverne des Canadiens, il faudrait s'opposer à des bills comme le bill S-22. Ce qu'il faut pour répondre aux besoins de la collectivité, c'est une loi visant à améliorer l'organisme monétaire canadien.

L'État doit reprendre sa souveraineté financière, de même que le contrôle de l'émission et du volume de la monnaie et du crédit.